

# **QWAMPLIFY SA**

Société anonyme

14 Place Marie-Jeanne Bassot

92300 LEVALLOIS-PERRET

---

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

Sacor Audit  
13, rue Auber  
75009 PARIS

Deloitte & Associés  
Immeuble Castel Office  
7 boulevard Jacques Saadé - Quai de la Joliette  
13235 MARSEILLE CEDEX 02

# QWAMPLIFY SA

Société anonyme

14 Place Marie-Jeanne Bassot  
92300 LEVALLOIS-PERRET

---

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### ***Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé***

#### **Convention de bail avec la SASU SVIC**

Résiliation en date du 31 mars 2020 par anticipation du bail commercial signé avec la SASU SVIC en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 modifié par avenant du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Signature d'un nouveau bail commercial d'une durée de 12 années dont 9 années incompressibles à effet au 1<sup>er</sup> avril 2020 afin d'adapter les surfaces louées par la société Qwamplify aux seules sociétés du groupe pour une surface occupée de 2 229,80 m<sup>2</sup>, le nouveau bail commercial prévoit un loyer annuel de 107 702 € augmenté d'une provision pour charges locatives de 68 785 € HT

Ainsi, au titre de l'exercice 2020, il a été facturé un montant de loyer à hauteur de 53 851,01 € ainsi que des charges locatives pour 34 392,48 € au titre de la période allant du 01/04/2020 au 30/09/2020.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président Directeur Général de la société et Président de la SASU SVIC.

En application de l'article 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de bail avec la SASU SVIC**

Signature le 1er avril 2010, suite à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en date du 16 mars 2010, d'un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société. Le loyer avait été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m<sup>2</sup>.

Il n'y a pas eu de charges locatives facturées par la SASU SVIC sur l'exercice, l'ensemble des charges étant réglées par la société directement.

Les taxes foncières facturées par la SASU SVIC sur l'exercice représentent un montant de 17 438 € hors taxes.

La personne concernée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du code de commerce.

**Avenant à la convention de bail avec la SASU SVIC**

Suite à la vente à un tiers par SVIC d'une parcelle de terrain et à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, un avenant au bail de location conclu le 1er avril 2010 entre la SASU SVIC et la Société a été signé le 1er avril 2018, ayant eu pour effet de réduire le montant annuel du loyer le portant à 255 668.76€.

La personne intéressée est Cédric RENY qui est à la fois Président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.

Ce bail a été résilié par anticipation d'un commun accord entre les Parties au 31/03/2020.

Ainsi, au cours de l'exercice, le montant des loyers facturés est de de 127 834.38 € au titre de la période allant du 01/10/2019 au 31/03/2020.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L.225-40-1 du code de commerce.

A Paris et Marseille, le 28 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Sacor Audit

 Claire DISSEZ

Claire DISSEZ

Deloitte & Associés

 

Anne-Marie MARTINI